

Demande d'aide financière
pour énergies renouvelables
VELOS ET SCOOTERS ELECTRIQUES

2025

Le quota annuel de subventions est de 35 vélos et/ou scooters électriques.

ATTENTION conformément à l'art. 7 du règlement communal l'achat ne peut pas s'effectuer avant la réception de la promesse d'octroi fournie par la Municipalité.

A remplir uniquement par la COMMUNE de Sainte-Croix

N° de dossier : _____

Date de réception : _____ Heure : _____

☐ **Je certifie être en résidence principale à Sainte-Croix**

A remplir uniquement par le requérant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : _____

Nom de la banque ou CCP : _____

IBAN : _____

Vélos et scooters électriques

Conditions :

- Seulement 1 subvention par personne
- Uniquement pour un achat neuf, auprès d'un concessionnaire vaudois agréé
- Délai de 10 ans pour une nouvelle demande

Calcul du montant :

- Forfait de CHF 250.00 par objet

Nom du magasin/fournisseur _____

☐ Scooter _____ Modèle _____

☐ Vélo _____ Modèle _____

Montant de l'objet : CHF _____

A retourner au Bureau Technique communal accompagné des pièces justificatives relatives à la demande, soit :

- ✓ Fiche technique du modèle choisi
- ✓ Devis

A noter

- **Par sa signature, le bénéficiaire accepte le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix.**
- **La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi.**
- **Les dossiers incomplets, ou soumis après épuisement du budget annuel, seront automatiquement retournés au demandeur.**
- **Le versement de l'aide sera effectué uniquement sur présentation de la facture finale, y compris les acomptes et de la preuve de paiement.**

Sainte-Croix, le _____

Signature du requérant _____